

Présentation de la formation

LE TRÉSORIER DU COMITÉ D'ENTREPRISE / DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL



COSILUM

CONTACT
cse@cabinet-consilium.com

Programme mis à jour le 8 novembre 2023

La nomination d'un trésorier est devenue **obligatoire** depuis le 1^{er} janvier 2015.

Dans ce contexte, il est important que le Trésorier du Comité d'Entreprise/CSE maîtrise son rôle et ses attributions et **se dote notamment de techniques et d'outils pour bien tenir sa comptabilité** et sécuriser ses pratiques.

À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Trésorier ou futur trésorier du CE/CSE

PRÉREQUIS NÉCESSAIRES :

Aucun prérequis nécessaire

LES OBJECTIFS DE CETTE FORMATION :

- Maîtriser le rôle du trésorier
- Maîtriser les moyens d'action du trésorier
- Maîtriser les règles de la comptabilité
- Connaître les risques d'engagement de la responsabilité du trésorier
- Maîtriser ces risques

LES AVANTAGES DE CETTE FORMATION :

- Regards croisés de nos experts en droit social : RH, avocats et juristes
- Une journée pour acquérir tous les aspects liés aux missions tirées du mandat
- Des exemples jurisprudentiels pour illustrer les aspects théoriques
- Des mises en situation sur des cas spécifiques afin de mettre en pratique les connaissances théoriques
- Un temps d'échange où vous pourrez poser toutes vos questions

DURÉE DE LA FORMATION :

1 jour



TARIFS DE LA FORMATION :

intra :
Sur devis

inter :
Sur devis



Programme de la formation **LE TRÉSORIER DU COMITÉ D'ENTREPRISE/ DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL**



9H00 - 11H30

LE RÔLE DU TRÉSORIER ET SES MOYENS D'ACTION

- La désignation du trésorier du CE/CSE
- Le rôle du trésorier et de son adjoint
- Son rôle et ses attributions
- Ses moyens d'action
- Heures de délégation et exercice des missions
- Liberté de déplacement
- Moyens matériels : local, meuble de rangement, ordinateur
- Droit à l'information

11H45 - 16H00

LA GESTION DE LA COMPTABILITÉ

- Connaître et respecter les obligations comptables
- Connaître les principes et mécanismes comptables, les notions essentielles de la gestion
- Quelles sont les obligations en fonction des ressources totales du CE/CSE ?
- Gérer les budgets de fonctionnement et activités sociales et culturelles
- Contrôler le calcul de la contribution patronale
- Etablir un budget prévisionnel et des outils de suivi
- Les prévisions de dépenses, leur engagement et le suivi de leur règlement
- Etablir et communiquer les rapports de gestion

16H15 - 17H30

IDENTIFIER LES RESPONSABILITÉS ENCOURUES ET SÉCURISER SES PRATIQUES

- Les enjeux du mandat
- Dans quels cas la responsabilité personnelle du trésorier du CE/CSE peut être mise en cause et par qui ?
- Comment sécuriser ses pratiques : enregistrement, classement des pièces comptables,
- Contrôle des opérations bancaires ?



CONSILIUM

FORMATION ÉCONOMIQUE - FORMATION SSCT
ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE - EXPERTISE DES CSE

07 83 47 10 62

cse@cabinet-consilium.com
www.cabinet-consilium.com